

ASSOCIATION ROCK'N ROLL FENOUILLET

Règlement intérieur

1° L'ASSOCIATION ROCK'N ROLL FENOUILLET

Les statuts de l'association sont déposés auprès de la Préfecture de la Haute Garonne, son numéro SIRET est 450 007 018 00036. L'association est couverte par un contrat d'assurance souscrit auprès de la compagnie d'assurance MACIF sous le numéro 7580350. Le bureau exécutif de l'association est élu chaque année à l'occasion de l'assemblée générale, ses membres assurent le bon fonctionnement de l'association et participent aux diverses décisions, le Président le Président délégué, le Trésorier et la Secrétaire sont élus par le bureau exécutif.

2° ADHESION A L'ASSOCIATION

- La saison de danse commence la seconde semaine de septembre, elle se termine sauf cas particulier la dernière semaine de juin avec des coupures pendant les vacances scolaires.
- En début de saison, deux cours d'essai gratuits sont proposés.
- L'inscription se fait via la fiche d'inscription, la signature de l'adhérent implique l'acceptation du présent règlement intérieur.
- Le montant de la cotisation comprend l'adhésion et les cours, le paiement de la cotisation doit se faire lors de l'inscription et dans les meilleurs délais, en cas d'adhésion en cours de saison (à partir du mois de novembre) le tarif est recalculé au prorata du temps restant, une réduction de 15% peut être accordée pour les demandeurs d'emploi et les jeunes de moins de 25 ans (ces deux cas de figure ne peuvent pas se cumuler). Le prix de l'adhésion reste fixe quelle que soit la date d'inscription ou la réduction obtenue, en cas de parrainage l'adhésion est offerte pour le parrain et pour le filleul (cela ne concerne que les nouveaux adhérents).
- Les données personnelles figurant sur les fiches d'inscription sont à l'usage exclusif de l'association et ne sont pas communiquées à des tiers.
- L'exclusion de l'association peut être prononcée en cas de perturbation des cours, comportement inapproprié ou refus de se soumettre à une obligation sanitaire.
- Il appartient à l'adhérent de s'assurer que son état de santé est compatible avec la pratique de la danse.

3° RUPTURE DE L'ADHESION EN COURS DE SAISON

- Si l'adhérent décide de quitter l'association en cours de saison il ne pourra prétendre à un quelconque remboursement.
- Si il cesse de participer aux cours en cours de saison et jusqu'à la fin de la saison pour raison médicale il bénéficiera d'un avoir correspondant au temps restant, cet avoir sera utilisé pour la saison suivante.
- En cas d'exclusion le remboursement du temps restant est laissé à l'appréciation du bureau.

4° IMPOSSIBILITE D'ASSURER LES COURS

- L'association se réserve la possibilité d'annuler un cours (absence d'un professeur, indisponibilité de la salle, forte chaleur) l'adhérent ne pourra pas prétendre à un remboursement des heures de cours manquées.
- En cas d'indisponibilité de la salle de cours jusqu'à la fin de la saison et sans solution de remplacement ou en cas d'événement exceptionnel indépendant de notre volonté (type COVID) l'adhérent bénéficiera d'un avoir correspondant au temps restant, cet avoir sera utilisé pour la saison suivante.
- **En cas d'épisode caniculaire, certains cours peuvent être annulés et le cas échéant la fin de la saison peut être avancée du fait d'un arrêté Préfectoral, Municipal, ou même par décision du bureau exécutif** (l'adhérent ne pourra pas prétendre à un remboursement des heures de cours manquées).

5° DEROULEMENT DES COURS

- Les cours se déroulent dans le gymnase mis à notre disposition par la Mairie de Fenouillet, il convient de respecter le règlement établi par la Mairie concernant l'utilisation de la salle.
- Le planning des cours est établi en début de saison, l'association se réserve cependant la possibilité de modifier les jours et horaires des cours.
- Les professeurs ont toute latitude pour organiser le fonctionnement de leurs cours, le cas échéant ils ont la possibilité de demander à un adhérent de passer au niveau inférieur si il n'arrive pas à suivre un cours, ils peuvent également signaler un adhérent qui perturberait leurs cours.
- Certains cours sont très fréquentés ce qui demande une grande charge de travail pour les professeurs, il est demandé aux adhérents d'être attentifs et de ne pas perturber le cours.
- L'association décline toute responsabilité en cas de perte ou vol d'effets personnels dans la salle de cours.
- Les adhérents ne sont pas autorisés à faire entrer dans la salle des personnes extérieures à l'association (le cas échéant, l'association déclinerait toute responsabilité en cas d'accident).
- Les référents de cours font partie du bureau exécutif de l'association, ils veillent au respect du règlement intérieur et gèrent l'inscription et le paiement des cotisations, vous pouvez vous adresser à eux pour tout problème, demande, observation, suggestion...

6° DROIT A L'IMAGE

- Dans le cadre de l'organisation de nos divers événements, nous pouvons être amenés à publier des photos (notamment sur les réseaux sociaux et sur notre site Internet), si l'adhérent est opposé à la diffusion de son image il lui appartient d'en informer l'association.
- A l'occasion des cours, des vidéos sont diffusées via les groupes WHATSAPP, ces diffusions doivent rester confidentielles afin de respecter le droit à l'image des professeurs (mais aussi des adhérents présents dans la salle) il est interdit de publier ces vidéos sur Internet.
- L'inscription sur les groupes WHATSAPP n'est pas automatique, elle se fait à la demande de l'adhérent sur la fiche d'inscription.

7° CANAUX D'INFORMATION DE L'ASSOCIATION

- En interne, l'association communique de quatre façons: Le panneau d'affichage de la salle de cours, les adresses e-mail, les groupes WHATSAPP (si vous êtes inscrit), le site Internet **WWW.ROCKNROLLFENOUILLET.FR**
- En externe l'association communique via son site Internet, les réseaux sociaux (FACEBOOK) et divers moyens d'information afin d'annoncer les événements qu'elle organise.

8° ASSEMBLEE GENERALE

L'assemblée générale est organisée un fois par an, elle permet de faire le bilan de la saison écoulée, de valider le bilan financier et d'élire le bureau exécutif, tout adhérent de la saison en cours peut participer à cette assemblée générale, voter et proposer sa candidature pour le bureau exécutif, la convocation à l'assemblée générale se fait par e-mail et par affichage sur le panneau de la salle de cours.

9° CONTACTER LES RESPONSABLES

Vous pouvez vous adresser aux référents des cours ou contacter directement le Président à l'adresse suivante : **ROCKNROLL.FENOUILLET@GMAIL.COM**

L'adhésion à l'association implique l'acceptation du présent règlement qui a été voté en assemblée générale